

Règlement du concours d'embellissement municipal

Avril 2026

Direction sports, loisirs, culture
et vie communautaire



TABLE DES MATIÈRES

OBJECTIF DU CONCOURS	3
CATÉGORIES	3
CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
CATÉGORIE - FAÇADE DE MAISONS ET BALCONS FLEURIS (LOGEMENT).....	3
CATÉGORIE - COMMERCES, ENTREPRISES, INDUSTRIES ET INSTITUTIONS	3
MODALITÉS D'INSCRIPTION	4
DATES IMPORTANTES	4
CRITÈRES D'ÉVALUATION	4
RÉCOMPENSES PAR TIRAGE AU SORT	5
ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS	5
CONTACT	5

OBJECTIF DU CONCOURS

Le concours d'embellissement municipal a pour but de valoriser le cadre de vie, encourager les initiatives citoyennes, industrielles, commerciales et d'institutions publiques en matière d'esthétique urbaine et promouvoir le fleurissement, l'aménagement paysager et le respect de l'environnement.

CATÉGORIES

Le concours est ouvert dans les catégories suivantes :

- Façades de maisons;
- Balcons fleuris (logement);
- Commerces, entreprises, industries et institutions publiques (écoles, garderie, organismes, etc.).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

CATÉGORIE - FAÇADE DE MAISONS ET BALCONS FLEURIS (LOGEMENT)

- Le concours est **ouvert à tous les résidents** situés sur le territoire de la ville de Montréal-Est;
- L'inscription est **gratuite**;
- Les participants doivent s'inscrire avant la date limite fixée par la ville (voir section DATES IMPORTANTES);
- Les aménagements doivent être **réalisés par les participants eux-mêmes** (et non par des entreprises professionnelles);
- Le site présenté doit être **visible de la voie publique**.

CATÉGORIE - COMMERCES, ENTREPRISES, INDUSTRIES ET INSTITUTIONS

- Le concours est **ouvert à tous les commerces, entreprises, industries et institutions** situées sur le territoire de la ville de Montréal-Est;
- Aucune inscription requise pour cette catégorie. Les membres du jury iront visiter tous les commerces, entreprises, industries et institutions de la ville de Montréal-Est pour en déterminer les 3 gagnants;

Les gagnants de l'édition 2025 ne sont pas admissibles pour l'édition 2026.

Pour être admissible, le participant, les commerces, entreprises, industries et institutions doivent être situés sur le territoire de la ville de Montréal-Est. Les employés de la Ville de Montréal-Est, les membres du conseil municipal ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions peuvent être faites :

- En ligne sur le site officiel de la Ville;
- Par courriel : loisirs@montreal-est.ca
- Par téléphone en communiquant au : 514-905-2067
- En remplissant un formulaire papier disponible à l'hôtel de ville.

Seules les personnes physiques peuvent participer. Toute personne participant au concours a, au préalable, lu et, par conséquent, accepté les présents règlements. Les participants de moins de 18 ans ne sont pas admissibles au concours.

Limite d'une (1) seule participation par adresse est acceptée.

DATES IMPORTANTES

- **Période d'inscription** : du 1^{er} au 29 juin 2026.
- **Période de visite du jury** : entre le 6 et le 17 juillet 2026.
- **Annonce des résultats** : août 2026.
- **Remise des prix** : À la séance du conseil municipal de septembre 2026.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le jury, composé d'employés municipaux spécialistes en horticulture, évaluera les aménagements selon les critères suivants :

- Harmonie et créativité de l'aménagement;
- Diversité et santé des végétaux;
- Entretien général (propreté, absence de nuisances visuelles);
- Impact visuel depuis l'espace public.

RÉCOMPENSES PAR TIRAGE AU SORT

Afin d'encourager la participation citoyenne et de valoriser l'engagement de tous, les gagnants seront déterminés par tirage au sort parmi tous les participants de chacune des catégories répondant aux différents critères d'évaluation. Le concours récompensera les différentes catégories :

- Façade de maisons (3 prix de participation de 300\$);
- Balcons fleuris (logement) (2 prix de participation de 200\$);
- Commerces, entreprises, industries et institutions *** (3 gagnants de 300\$).

***Pour cette catégorie, c'est le jury qui déterminera les 3 gagnants. Les gagnants seront invités à offrir la récompense reçue à un organisme de bienfaisance de leur choix.

ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

- En s'inscrivant, les participants autorisent la municipalité à prendre et diffuser des photos de leur aménagement (site web, publications, réseaux sociaux).
- Les décisions du jury sont **finale**s et **sans appel**.
- La ville se réserve le droit d'annuler ou de modifier le concours en cas de force majeure.

CONTACT

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :
La Direction des sports, loisirs, culture et vie communautaire
Téléphone : 514-905-2067
Courriel : loisirs@montreal-est.ca

